



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

**29 JAN. 2025**

ID : 057-245700695-20250113-D2025\_02\_SI-AR

## DECISION 2024-02

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 portant adoption du règlement de mise à disposition de composteurs pour des sites de compostage partagé,

Considérant la demande présentée par la Commune de Roussy-le-Village pour le bénéfice de son atelier communal,

Considérant le caractère complet du projet présenté,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

de confier à la commune de Roussy-le-Village pour le bénéfice de son atelier communal, le matériel de compostage suivant :

- 1 composteur de 600 litres.

#### Article 2 :

Le matériel sera installé rue des faisans à 57330 Roussy-le-Bourg.

#### Article 3 :

Les personnes pouvant participer au compostage sur ce site sont :

- le personnel communal.

#### Article 4 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 janvier 2025

Le Président  
Michel PAQUET

